



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 Mai 2011

Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Messieurs les Adjointes : Albert ALLMENDINGER, Jean-Jacques JABLKOWSKI
- Les Conseillers Municipaux : M. Edy ADAM, M^{me} Muriel BOSSERT M. Christian DOCK, M. Michel ESTNER, M^{elle} Annie HEYWANG, M. Jean-Georges KARL, M. MECKERT Michel, M. Philippe PELEGRI, M^{me} Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. Pierre AMANN
- M. Thierry FREY qui a donné procuration à M. Philippe PELEGRI
- M^{me} Martine NUSS qui a donné procuration à M^{me} Fabienne SCHNEIDER

1 – Procès-verbal de la séance du 18 Avril 2011

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 Avril 2011 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Marché de travaux : Extension Salle polyvalente et réhabilitation du club house : Avenants n°1 aux lot N°7 et 9

A – Lot n°7 : avenant n°1

Le devis initial établi par l'entreprise GILGENMANN et Fils pour le lot N°7 – Sanitaire – ne comportait pas la mise en place d'un chauffe-eau et proposait certaines fournitures qu'il serait judicieux, au vu de l'avancement des travaux, de remplacer par d'autres plus performantes.

Le montant initial du marché s'élevait pour le lot n°7 à 31 229,42 € H.T. L'entreprise GILGENMANN et Fils a établi une offre de prix pour ces prestations et fournitures supplémentaires qui s'élève à 6 667,82 € H.T. ce qui porterait le montant du marché à 37 897,24 € H.T.

ENTENDU les explications de M. le Maire

VU le marché initial du 16 Février 2011 passé après appel d'offres ouvert d'un montant de 31 229,42 € H.T. lot n°7 – Sanitaire

VU l'analyse de l'offre par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 Mai 2011

Le Conseil Municipal
après avoir délibéré,

DECIDE de passer un avenant n°1 avec l'entreprise GILGEN MANN et Fils pour un montant de travaux de 6 667,82 € H.T. , ce qui porte le montant du marché initial qui était de 31 229,42 € H.T. à 37 897,24 € H.T.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 au lot N°7 du marché de travaux : Extension salle polyvalente et réhabilitation du club house

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives

Adopté à l'unanimité

B – Lot n°9 : avenant n°1

Le devis initial établi par l'entreprise Désenfum'Est pour le lot N° 9 – VMC Double Flux – ne comportait pas la fourniture et la mise en place d'un trépied soutenant la centrale double flux. Ce trépied est indispensable car la fixation qui était initialement prévue au plafond est impossible, et rendrait douteuse la solidité de la structure. Le montant initial du marché s'élevait pour le lot n°9 à 28 435,45 € H.T. L'entreprise Désenfum'Est a établi une offre de prix pour la prestation et fourniture supplémentaires qui s'élève à 1 443,47 € H.T. ce qui porterait le montant du marché à 29 878,92 € H.T.

ENTENDU les explications de M. le Maire

VU le marché initial du 16 Février 2011 passé après appel d'offres ouvert d'un montant de 28 435,45 € H.T. lot n°9 – VMC Double Flux

VU l'analyse de l'offre par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 Mai 2011

Le Conseil Municipal
après avoir délibéré,

DECIDE de passer un avenant n°1 avec l'entreprise Désenfum'Est pour un montant de travaux de 1 443,47 € H.T. , ce qui porte le montant du marché initial qui était de 28 435,45 € H.T. à 29 878,92 € H.T.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 au lot N°9 du marché de travaux : Extension salle polyvalente et réhabilitation du club house

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives

Adopté à 8 VOIX POUR – 3 VOIX CONTRE – 3 ABSTENTIONS

3 – Budget général : décision modificative n°1

Entendu les explications de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal
Délibère et

VOTE la décision modificative suivante :

Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
Opération n°134 : Aménagement de la rue Principale Article 2151 (section d'investissement) Installation de voirie	6 379,00 €		0,00 €
Opération n°75 : Chemins ruraux Article 2151 (section d'investissement) Installations, matériel et outillage technique	13 000,00 €		
Opération n°125 : Voirie Article 20417 (section d'investissement) Subventions d'équipement aux organismes publics Autres établissements publics locaux	9 000,00 €		
Opération n°125 : Voirie Article 2151 (section d'investissement) Réseaux de voirie	- 28 379,00 €		

Adopté à l'unanimité

4 – Extension du réseau d'eau potable du chemin du Wolfshausweg

Vu les éléments techniques et financiers relatifs à l'extension du réseau d'eau potable transmis par le S.D.E.A. en date du 23 avril 2010,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

DECIDE la réalisation, chemin de Wolfshausweg, de travaux d'extension du réseau d'eau potable sur une longueur de 60 mètres, pour un montant de 11 500,00 € HT, soit 13 754,00 € TTC, dans le cadre de sa compétence urbanistique,

DEMANDE l'exécution de ces travaux par le S.D.E.A. dans le cadre de ses compétences transférées,

S'ENGAGE à payer au SDEA, après achèvement des travaux des installations d'eau potable, les montants hors taxes des travaux considérés, dès réception des avis de sommes à payer, par virement à la Trésorerie du SDEA (n° de RIB 00806 G675000 0000 45),

DECIDE d'amortir la dépense en une seule fois, en 2012 et d'inscrire les crédits au budget primitif 2012

AUTORISE M. Marcel KIRSTETTER, Maire de la Commune de Heiligenstein, à signer tous documents nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération (conventions éventuelles, arrêtés de circulation, etc.)

Adopté à l'unanimité

5 – Divers

A – Piste cyclable – tronçon entre Heiligenstein et Goxwiller

M. le Maire informe les conseillers que les travaux vont démarrer début de la semaine prochaine. Un arrêté a été pris pour interdire la circulation et le stationnement durant les travaux dans le chemin rural «Auweg », sauf pour les viticulteurs qui devront se rendre dans leurs parcelles. Ces derniers sont à ce moment-là invités à contacter sur place l'entreprise chargée des travaux.

B – Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels

M. le Maire informe les conseillers qu'il a reçu un courrier recommandé avec A.R. émanant du Service de Prévention des risques professionnels du Centre de Gestion suite à l'intervention du 16 mars 2011 dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels.

Ce courrier met en évidence deux situations de « dangers graves et imminents » ainsi que les préconisations qui s'imposent pour :

- l'accès à la source St Nicolas
- l'accès au niveau supérieur de l'atelier technique

C – Fontaine 49 Rue Principale

Un conseiller rapporte les observations qu'il a fait quant à l'étanchéité de la Fontaine située au 49, Rue Principale. M. le Maire convient qu'il faut prévoir les travaux prochainement.

La séance est levée à 21 h 20.

Le Maire :
Marcel Kirstetter



INFORMATIONS DIVERSES

1 – Calendrier des manifestations

Dates	Manifestations
Jeudi 02/06/2011	Marche populaire Au bénéfice des Enfants pauvres du Sri Lanka

2 – Triathlon

Le passage du Triathlon est prévu le Dimanche 5 juin 2011 entre 9 h et 16 h 30. L'arrêté réglementant la circulation et le stationnement a été distribué à tous les riverains de la Rue Principale. A Certains endroits, le stationnement pourra être maintenu comme à la hauteur du 74, Rue Principale où cela ne devrait pas gêner, mais ne pourra en aucun cas être maintenu sur le tronçon compris entre la Mairie et Rue du Mont Ste Odile. D'avance, merci à tous pour leur compréhension et leur collaboration à la réussite de cette manifestation sportive.

3 – Recensement

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement en Mairie. Celui-ci est obligatoire dans les 3 mois qui suivent votre date d'anniversaire. L'attestation de recensement qui vous sera remise est obligatoire pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire).

4 – Fermeture du Secrétariat

En raison du Pont de l'Ascension, le secrétariat sera fermé le Vendredi 3 Juin 2011. Il sera également fermé pour congé le vendredi 10 Juin 2011 et le lundi 13 Juin 2011, lundi de Pentecôte. **En cas d'urgence, s'adresser à :**

M. Marcel KIRSTETTER – Maire

Tél : 03.88.08.10.42.

M. Jean-Jacques JABLKOWSKI - Adjoint au Maire

Tél : 03.88.08.14.01.

M. Albert ALLMENDINGER - Adjoint au Maire

Tél : 03.88.08.42.71

5 – Nettoyage des trottoirs et des rigoles (Rappel)

Il est rappelé qu'il incombe aux habitants de nettoyer les trottoirs et les rigoles situés le long de leurs habitations.

6 – Stationnement dans la Commune (Rappel)

Le problème est récurrent, et insoluble si personne ne fait preuve de civisme. Il est regrettable d'observer le stationnement de véhicules sur les trottoirs obligeant ainsi les piétons à emprunter la voie de circulation et les mettant ainsi en danger. Il serait

également souhaitable que les personnes disposant d'un garage l'utilisent et laissent libres les quelques rares places de parking du domaine public.

7 - Utilisation de l'eau des fontaines du village

Je tiens à préciser qu'il est strictement interdit de brancher un tuyau d'arrosage sur les fontaines du village. Tout contrevenant s'expose à une amende.

8 - Appel aux propriétaires de chiens (Rappel)

Une fois de plus, je lance un appel aux propriétaires de chiens afin qu'ils ne laissent pas ces derniers faire leur besoin n'importe où. Les propriétaires ont en particulier l'obligation de ramasser les crottes de chiens, sous peine d'amende. Il semblerait que les abords et le parvis de l'école maternelle soient régulièrement souillés ces derniers temps.